



SERVICES À LA POPULATION

Changement de procédure de demande d'adressage ou de numérotage

Depuis le début d'année, la Base Adresse Nationale (BAN), qui recense l'ensemble des données d'adressage concernant la commune de Guérande, est consultable par un accès libre sur le site du gouvernement dédié.

Publié le 12 février 2024

Vous pouvez obtenir et visualiser votre adressage ou numérotage via le site internet : <https://adresse.data.gouv.fr/base-adresse-nationale>.

Ainsi, cette nouvelle procédure vous donne droit de consultation pour les téléchargements de données ou consultations cartographiques.

Une documentation constituée de guides pratiques d'utilisation est disponible sur [le site internet](#).

Cette « base-adresse-nationale » sert de référence pour tous les services publics ou privés (pompiers, La Poste, télécom, notaires, livreurs de colis...).

Les services municipaux ne délivreront plus de certificat d'adressage (y compris les demandes en cours restées sans réponse). Seules les demandes concernant les nouveaux adressages, la modification d'un adressage existant ou une erreur constatée d'adressage, pourront faire l'objet d'un certificat spécifique.

Le secrétariat des services techniques de la Ville de Guérande reste à votre écoute pour tout complément d'information :

02 40 15 60 41 - secretariat.st@ville-guerande.fr



HOTEL DE VILLE

7 place du marché au
Bois
44350 Guérande
Tél : 02 40 15 60 40

HORAIRES :

Lun - Ven : 8h30 > 12h
13h30 > 17h30
Mar : 14h30 > 17h30
Sam : 9h > 12h